



DEVELOPPEMENT DES MICRO CREDITS AUX PVVIH ALIDé, Bénin

1.	INTRODUCTION.....	1
2.	CONTEXTE ET JUSTIFICATION	2
3.	CARCTERISTIQUES ET POPULATION CIBLE	2
4.	CADRE DE DEVELOPPEMENT DU PRODUIT.....	2
5.	RESULTATS ET OBSERVATIONS	5
6.	APPRECIATION DU PARTENARIAT ET DU PRODUIT.....	5
7.	PARTENARIAT	7
8.	CONCLUSION	8
9.	ANNEXE – convention de partenariat	9

1. INTRODUCTION

L'amélioration des conditions de vie et de santé des populations reste incontournable dans les pays en développement où l'insuffisance des revenus et l'inaccessibilité des services financiers par les plus pauvres restent encore une préoccupation majeure. Cette situation se pose avec beaucoup plus d'acuité quand il s'agit des groupes à haut degré de vulnérabilité.

Les affections meurtrières de santé publique (la tuberculose, le paludisme, les IST et VIH/SIDA) affectent certaines familles et les femmes dans les ménages en réduisant leur capacité d'agir ; toutes les répercussions socio-économiques dramatiques maintiennent les ménages dans la précarité.

Depuis quelques années, ALIDé (anciennement le programme crédit épargne ID/PCE) intervient dans certains quartiers de Cotonou aux côtés des populations pauvres et vulnérables par des micro crédits pour mener des activités génératrices de revenus. Le présent rapport relate l'expérience de ID/PCE.

2. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le sida constitue un facteur supplémentaire d'exclusion. La plupart des personnes démunies, séropositives ou malades se trouvent dans une souffrance à la fois somatique, sociale et psychologique qui entraîne souvent une rupture sociale avec l'environnement. Le sida aggrave ainsi les disparités et les inégalités sociales.

Le travailleur social doit être attentif aux situations de précarité que l'infection par le VIH peut générer, et lorsque la précarité précède la maladie, être attentif à ce que la séropositivité n'accroisse pas les difficultés du parcours personnel et social.

3. CARACTERISTIQUES ET POPULATION CIBLE

Le produit intéresse seulement les PVVIH prises en charge par l'association RACINES dans le cadre de son programme de lutte contre le SIDA. Il s'agit des personnes asymptomatiques et des malades à un stade amélioré capables de s'organiser autour d'une AGR.

Ces personnes sont sélectionnées sur la base d'un ensemble de critères socio-sanitaires propres à la structure de prise en charge. A la base de ces critères, la motivation de la personne par rapport au crédit et sa capacité à gérer une activité sont fortement prises en compte.

Suite à la sélection des cas potentiels par RACINES, leur référencement est fait au PCE à partir des outils ci - après :

- Fiche individuelle de renseignement de chaque partenaire
- Fiche de référencement
- Certificat médical

4. CADRE DE DEVELOPPEMENT DU PRODUIT

Le produit intitulé MCPVVIH est le fruit d'un partenariat entre le PCE et ADIS-PLS de l'association RACINES.

Dans la recherche des solutions à la prise en charge globale et intégré de ses patients, l'association RACINES a pensé aux AGR pour encourager l'épanouissement psychologique, social et moral de ces derniers. Ainsi a-t-elle recours au PCE de sa mission, de ses expériences et de son savoir faire. La convention cadre du partenariat est née ainsi d'une série de concertations entre les deux associations. La convention signée par les deux structures le 07 février 2005 est conclue pour une durée de validité de un an, et toute prolongation fera l'objet d'un avenant.

Selon les termes de la convention, une fois le référencement effectué, LE PCE est seul habilité à offrir l'entièreté des prestations relevant de son programme aux bénéficiaires et ceci dans les normes et réglementation en vigueur dans la structure. Ceci sous entend que l'association RACINES n'interviendrait qu'accessoirement et en cas de sollicitation.

☞ **Les services offerts aux PVVIH**

Comme toute nouvelle bénéficiaire, les cas référés au PCE par RACINES suivent tout le circuit normal du programme avant l'accès aux crédits sollicités.

Formation

Toutes les personnes référencées suivent trois séances de formation portant sur divers thèmes qui concourent à la bonne gestion du crédit pour en tirer un grand profit. Il s'agit notamment de la politique de crédit et de la nécessité d'épargne

- De la détermination du bénéfice et de la mévente
- De l'hygiène alimentaire et du milieu – ou tout autre thème de santé communautaire.
- En outre, les petits sous thèmes sont abordés avec ces bénéficiaires comme le mode de remboursement, les retards et les pénalités ou toute chose de nature à aider la bénéficiaire à s'organiser dans la gestion de son crédit et son remboursement total à temps pour garantir un renouvellement sans préalables.

Evaluation avant le crédit

Elle se fait de façon individuelle et à l'issue de la 1ere séance de formation. Elle permet de recueillir les renseignements divers: sur l'identité de la personne, son activité antérieure à la demande, sa capacité de gestion par rapport à l'activité, ses charges et ses motivations par rapport au crédit sollicité. Toutes ces informations permettent de faire une analyse de la demande de la personne, laquelle demande est acceptée après la visite à domicile.

Les visites à domicile

La visite s'effectue à deux endroits: au domicile du client pour l'identifier par rapport à l'adresse fournie et à son lieu d'activité pour confronter les informations recueillies sur l'activité et la réalité actuelle de ses marchandises.

Dans le cadre de ce programme, le PCE s'est engagé à réaliser les VD à tous les clients issus de ses zones d'intervention. Pour les personnes qui résident hors zone d'interventions, le concours de l'Assistant social de ADIS/PLS est sollicité pour satisfaire toutes les demandes à cette étape.

Le résultat de la VD permet à l'agent de proposer le montant de crédit à accorder à la cliente. Une fois la décision d'octroi prononcée, la cliente doit patienter 14 jours après l'établissement de sa demande pour entrer en possession de son crédit contractuel et financer son activité.

Caractéristiques du crédit

Tout le détail de ce crédit et ses conditions sont fournis dans le tableau ci-après:

Fiche de spécification du produit « crédit aux PVVIH »

CARACTERISTIQUES DU PRODUIT	CREDIT AUX PLUS PAUVRES
NOM DU PRODUIT	MICROCREDITS AUX PVVIH (MCPVVIH)
TYPE DE PRODUIT	CREDIT INDIVIDUEL
OBJECTIF/PRIORITE <ul style="list-style-type: none"> ✓ Utilisation du prêt ✓ Profil du client ✓ Localisation 	Activités Génératrices de Revenus PVVIH prises en charge par RACINES Cotonou ou zones périphériques
MONTANT <ul style="list-style-type: none"> ✓ Montant minimal du 1^{er} prêt ✓ Montant maximal du 1^{er} prêt ✓ Montant minimal du renouvellement 	5.000 50.000 Evolutif en fonction de la capacité du partenaire et de son volume d'activités
CONDITIONS PREALABLES	Fournir un certificat médical établi par ADIS-PLS Attestation de résidence Trois photos d'identité
TARIFICATION <ul style="list-style-type: none"> ✓ Taux d'intérêt ✓ Frais de dossier ✓ Solidarité décès ✓ Pénalités 	2% le mois 1% du montant décaissé 1% du montant sollicité Appliqué proportionnellement au nombre de jours de retard
DECAISSEMENT <ul style="list-style-type: none"> ✓ Calendrier de décaissement ✓ Délai d'attente entre les prêts 	Au jour de décaissement de l'agence 7 jours mini / 14 jours maxi
CONDITIONS DE REMBOURSEMENT <ul style="list-style-type: none"> ✓ Fréquence des remboursements ✓ Durée effective du prêt ✓ Période de grâce 	Quinzaine 6 mois (au 1 ^{er} crédit) 2 semaines

5. RESULTATS ET OBSERVATIONS

☞ Résultats des crédits mis en place

Type de prestation	Effectif	Remarques
Nombre de personnes appuyées	10	L'expérience a pris en compte 10 malades
Crédit minimal	30.000	
Crédit maximal	80.000	
Nombre de cycles	02	Très peu ont fait le 2 ^{ème} cycle
Encours actuel en nombre	02	
Cas d'abandon / de Disparition	05	
Cas d'invalidité	01	
Cas de décès	02	
Taux de remboursement	100 à 97%	Ce taux a connu une baisse tout au long du 1er cycle.
Taux de succès	02	20%

☞ Observations

De mars (début de mise en place des crédits) jusqu'à fin juin 2005, les crédits sont bien remboursés avec un taux de remboursement de 100%. Ce taux connaît une dégradation à partir de Juillet soit 5 mois après la mise en place des crédits avec les retards de (02) des bénéficiaires pour des raisons de rechute de leur état de santé. A fin Juillet, ce groupe de bénéficiaires reste devoir au PCE en capital et intérêt un montant cumulé de 4.800 soit 400 pour une partenaire et 4.400 pour une autre.

De façon globale et au regard de la vulnérabilité de la cible, l'expérience est concluante quoi que le taux de succès reste très faible: ainsi le cadre de concertation du partenariat a décidé du renouvellement des bénéficiaires ayant clôturé leur crédit.

6. APPRECIATION DU PARTENARIAT ET DU PRODUIT

☞ Pour les agents du PCE

Le produit micro crédit aux PVVIH est certainement bon. Il s'agit d'un produit qui traduit la vision réelle de l'association qui est celle d' « être à l'écoute et à l'accompagnement des personnes et pauvres ».

La cible est très vulnérable mais si on doit s'en tenir à cette situation de précarité aucun appui ne serait fourni à ces groupes de partenaires. L'expérience avec ces personnes n'est pas aisée : un jour, ils sont bien portants, développent leurs activités et remboursent normalement; un autre jour, leur état de santé se dégrade et ils doivent y faire face d'abord.

Pour les agents, accepter de travailler avec ces groupes de personnes, c'est accepter de gérer les bons et les mauvais moments, les bons portefeuilles et les portefeuilles à risque.

Le partenariat est bon et peut être reconduit si la structure partenaire accepte toujours les clauses de la convention, celle par exemple d'assurer le recouvrement en cas d'impayés.

« Nous sommes toujours prêts à accompagner ces personnes, à leur monter les dossiers de financement et leur octroyer de crédit à condition que nous soyons couverts dans le remboursement par RACINES ».

Il n'y a donc pas tellement d'inquiétudes même si la bénéficiaire n'investit pas réellement le crédit dans l'activité annoncée lors du montage de dossier.

☞ **Pour les animateurs de ADIS / PLS**

Au niveau de ces animateurs, en l'occurrence l'Assistant social qui est le plus impliqué dans le programme, l'appréciation du produit est perçue beaucoup plus en terme de satisfaction d'ordre psychologique: la satisfaction d'avoir trouvé une alternative aux nombreux problèmes d'ordre financier de leurs patients, un moyen de gérer leur stress lié à l'insertion dans la vie active.

Ils ont émis leurs réserves par rapport aux restrictions contenues dans la convention cadre, lesquelles restrictions ne permettent pas une prise en charge de nombre de patients dans le cadre de ce programme

☞ **Pour les partenaires bénéficiaires**

Le crédit obtenu par le biais de RACINES est un soulagement moral important. Nombre de malades sont désœuvrés faute de moyens alors que RACINES les aide à améliorer chaque jour leur état de santé.

Maintenant que nous recouvrons progressivement notre état de santé, nous devons nous donner au travail pour chercher la pitance journalière; seulement sans appui financier, nous n'arrivons à rien. C'est pour cela que le crédit contracté auprès de ID est le bienvenu. Nous tous avons investi ce crédit dans une activité et on remboursait bien.

Seulement des moments de rechute sont intervenus chez certains et ont empêché le développement de leurs activités. C'est ainsi que les retards ont commencé, beaucoup se sont révélés incapables et ont même abandonné

« Avec notre maladie, on n'arrive pas à développer des activités nécessitant une intensité physique: nous nous organisons autour des petites activités du quartier qui n'exigent pas une grande mobilité. »

Autrefois ces personnes n'avaient pas de soutien; ils ne pouvaient qu'observer les autres dans leur mouvement avec leurs activités. Grâce à ce crédit, ils ont gagné un soulagement psychologique et moral, étant eux aussi en activité maintenant.

Certains bénéficiaires disent être perturbés par l'échéance de remboursement qui exige un rythme d'activités à la limite insupportable au regard de leur vulnérabilité: ils n'arrivent pas toujours à réunir à temps le montant à rembourser. C'est pour cela que certains souhaitent:

- faire les remboursements par mois
- moins de visite de pression des agents en cas de retard et d'échéance manquée
- un différé d'un à deux mois avant de commencer à rembourser.

« Beaucoup d'entre nous n'ont pas pu continuer pour cause d'abandon, d'invalidité et de décès. Mais nous qui sommes encore actifs aimerions bien poursuivre pour encourager aussi nos partenaires RACINES et le PCE. »

Pour eux, l'alternative de ce crédit est bien surtout si on peut prendre en compte ces doléances.

7. PARTENARIAT

L'expérience se développe avec l'Association RACINES à travers son programme ADIS-PLS. Les bénéficiaires proviennent de ce programme, ce sont les patients pris en charge dans le cadre de leurs activités. Ces bénéficiaires sont sélectionnées parmi tant d'autres sur la base d'un certain nombre de critères basés surtout sur l'état de santé. Entre autres, il faut:

- Etre un patient de l'espace ADIS
- Etre sous traitement
- Avoir une situation sanitaire plus ou moins stable
- Avoir le désir d'entreprendre ou de développer une AGR
- Avoir un besoin de financement et en formuler la demande

Le dossier et la liste des bénéficiaires potentiels de crédits sont soumis par l'Assistant social du programme SIDA. Tous les dossiers sont traités par le PCE conformément à la procédure d'octroi de crédit. Accessoirement, l'appui de l'assistant est sollicité par le PCE pour réaliser les visites des partenaires hors zone d'intervention.

RACINES est également sollicité en cas d'impayés observés chez certaines bénéficiaires. Cette sollicitation respecte le protocole d'accord à la base du partenariat. Le but visé est d'accompagner le partenaire sous diverses dimensions de sorte à réduire ou à anticiper les risques éventuels qui peuvent empêcher le bon développement des activités financées.

Le programme entend développer davantage ce produit avec RACINES ou avec d'autres partenaires ; à ce titre un nouveau partenariat est en voie avec l'ONG MJCD (Mutuelle des Jeunes Chrétiens pour le Développement).

8. CONCLUSION

Le produit micro crédit aux PVVIH développé par le PCE à travers le partenariat avec l'association RACINES est favorablement accueilli par les différents acteurs et les malades bénéficiaires. Il a été mis en œuvre dans un cadre formel et professionnel.

Ce produit a enregistré un succès selon les propos de certains acteurs et des bénéficiaires qui sont encore dans le programme mais il n'a pas connu un grand nombre de demandeurs à cause surtout du mode de référencement.

Il faut préciser que la question de l'effectif des partenaires pris en compte dans le cadre de ce programme est résolue d'avance par la convention. En effet, dans ses clauses, la convention a introduit implicitement les restrictions.

D'une part, le PCE a voulu minimiser les risques liés aux impayés en insistant sur ces garde fous; d'autre part, l'association RACINES n'a pas voulu supporter beaucoup de charges par la couverture des cas d'impayés. Assurément, aux regard de leurs vulnérabilités, les résultats issus de la 1ère phase ne sont pas tellement reluisants avec les cas de désertion, de mauvaise volonté et de décès. Bien que le risque assuré par l'Association RACINES soit énorme, la réticence dans le référencement d'autres groupes de patients a été observée.

Toutes ces questions méritent de faire objet d'une réunion de cadre de concertation, car il importe de contourner ces limites d'une manière ou d'une autre en sollicitant plus l'engagement des bénéficiaires afin d'encourager ce produit.

9. ANNEXE – convention de partenariat

[convention PVVIH.pdf](#)